

Budget Primitif 2022
du Budget Principal de la Commune de Vergèze
*
Note de Présentation Brève et Synthétique

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

**Les éléments ci-dessous présentent
le projet de budget 2022 avec pour mémoire le budget de l'année 2021**

*

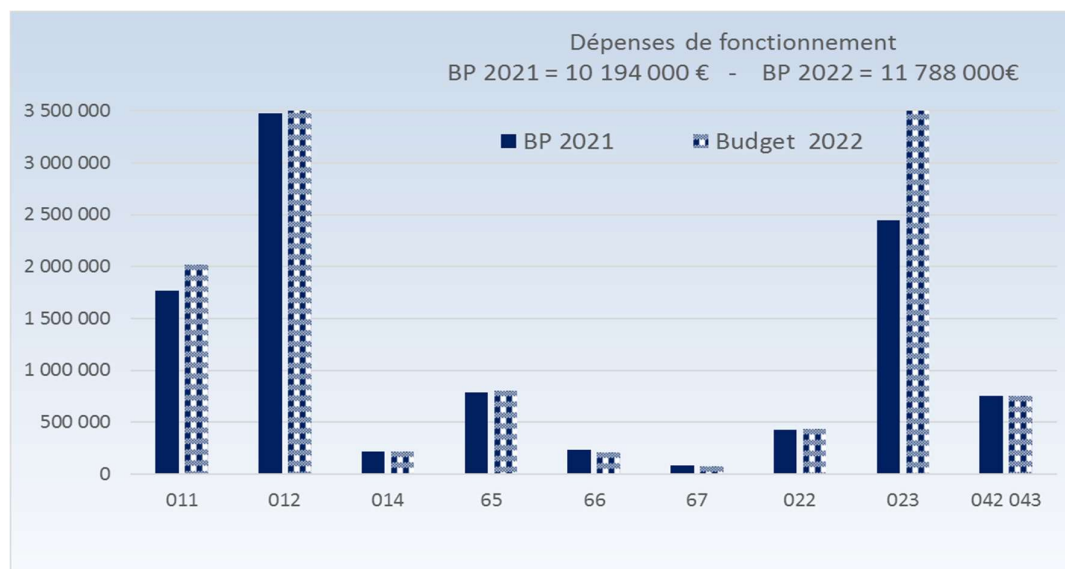
LES RESULTATS de l'exercice budgétaire 2021 sont repris dans le budget primitif 2022 et présentent comme suit :

↳ Un excédent d'investissement d'environ **3 555 791,25 €**
↳ Un excédent de fonctionnement d'environ **3 992 587,92 €**

*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

	Dépenses de fonctionnement	BP 2021	Budget 2022
011	011 charges à caractère général	1 765 650	2 020 000
012	012 charges de personnel	3 480 000	3 586 000
014	014 charges en atténuation	220 000	220 000
65	65 charges de gestion courante	785 000	802 500
66	66 charges financières	234 000	210 000
67	67 charges exceptionnelles	80 350	74 500
022	022 dépenses imprévues	430 000	437 000
023	023 virement à la section d'investissement	2 444 000	3 681 000
042 043	042 - 043 opérations d'ordre	755 000	757 000
	Total Dépenses de fonctionnement	10 194 000	11 788 000



011 – Charges à caractère général

BP 2021 = 1 765 650 -

BP 2022 = 2 020 000

Le Budget Primitif 2022, devrait être moins impactée par les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID ; les manifestations devraient pouvoir se dérouler dans le respect des règles sanitaires, s'il n'y a pas de dégradations du contexte général.

Par ailleurs, la commune a vécu de graves intempéries le 14 septembre 2021 qui ont généré d'importantes dépenses sur le dernier trimestre 2021. Les conséquences de cet évènement climatique exceptionnel impacteront fortement les dépenses 2022 pour la remise en état des espaces et bâtiments publics.

Ci-dessous un Tableau récapitulatif des dépenses et recettes liées à l'évènement répercutées sur les sections de fonctionnement et d'investissement sur le budget 2022.

LOCAUX	2022		
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	
école maternelle	5 082,85		
école primaire	3 448,76	5 670,25	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	103 058,84	742 562,26	
le temple	3 349,18		
cottage	11 109,94		
CTM	573,98	59 010,86	
centre socio culturel	24 172,92		
DIVERS BATIMENTS	21 389,03		
Voirie		800 000,00	
total des dépenses	172 185,50	1 607 243,37	1 779 428,87

	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement	
Remboursement Assurances *	310 000,00		
Retour sur dossiers de subventions : ** Etat - Département - Région		370 000,00	680 000,00

* un acompte complémentaire a également été versé en 2021 pour un montant de 50 000 €

** une première inscription de 370 000 € est proposée au Budget primitif sur la base d'une subvention d'environ 40 % des travaux « voiries » - Dossiers déposés auprès de l'Etat, la Région et le Conseil Départemental

Ensuite, secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2022 de la commune sont reprises ci-dessous :

Les moyens attribués à la sécurité, aux services de la police municipale, au Sport, aux Actions de revitalisation du centre-ville, espaces verts restent stables.

Ecoles Maternelle et Élémentaire

Les moyens financiers alloués aux écoles sont reconduits, les effectifs occasionnent de petites variations par rapport au budget 2021.

Ecole primaire : 351 élèves en septembre 2020 ...357 à la rentrée scolaire 2021/22

Ecole maternelle : 200 élèves en septembre 2020 ... 188 à la rentrée scolaire 2021/22

Au niveau de l'école élémentaire, en 2022 la subvention versée pour la psychologue scolaire au chapitre 65 a été remplacée par un supplément de budget de 1€ par élève au chapitre 011.

Festivités

Sur la base de moyens financiers identiques, le programme des festivités sur l'année 2022 est reconduit : le carnaval 1^{er} Mars, la fête nationale 14 juillet, la fête votive de juillet du 28 au 31 juillet, les vendredis de Vergèze du 8 juillet au 12 août, la Vergézoise du 17 au 18 septembre, Octobre Rose, le Téléthon, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Actions culturelles :

La programmation d'une saison culturelle de qualité demeure l'orientation de l'équipe en place.

La commune étudie les possibilités d'envisager une collaboration avec le Théâtre de Nîmes et ainsi proposer sur Vergèze la programmation de spectacles de qualité supérieure en mutualisant les frais de cession et de transport.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité.

La communication – moyens et outils + Bulletin nouveau marché

La commune souhaite poursuivre et optimiser les actions de communication sur les magazines municipaux, le site internet, les comptes Facebook et Twitter de la ville.

Par ailleurs il convient également de prendre en compte

- les conditions financières du nouveau marché d'impression qui impacte le prix des bulletins municipaux et de la plaquette culturelle ;
- l'enrichissement des bulletins municipaux de 4 pages supplémentaires afin de permettre de traiter les multiples sujets d'actualité de la commune quand cela est nécessaire, soit un impact d'environ + 7000 €.

Cohésion Sociale :

Il est prévu de mettre en place deux projets en 2022

- le Conseil Municipal des Jeunes,
- une navette urbaine, en partenariat avec une entreprise qui se rémunère sur la publicité présente sur le véhicule.

Une enveloppe de 3000 € a été prévue pour se donner les moyens de déployer ces 2 actions.

Administration générale :

L'actualité de plusieurs dossiers va demander des moyens financiers complémentaires :

- Recensement de la population : Une convention de partenariat avec la Poste d'un montant d'environ 22 500 € TTC a été signée. Ledit recensement a eu lieu en janvier/février 2022.
- Cimetière : une procédure d'abandon de concession a été engagée en 2021, il convient de provisionner l'étape 2 à hauteur de 4000 € (prestation de la société Gescime).
- La crise sanitaire liée au Covid :
Les moyens à déployer pour apporter le maximum de sécurité tant pour les agents, les administrés, les utilisateurs des services, les écoles etc entraînent dorénavant chaque année l'achat de produits qui alourdissent le budget de la commune pour un montant de près de 15 000 €.
- Le recours à un bureau d'études pour suivre la consultation du futur contrat de performance énergétique pour l'éclairage public (CPE) qui arrive à terme le 30 juin 2022, pour un montant de 13 000€.
- Le nouveau marché de gaz (ANTARGAZ) qui prend en compte la forte augmentation des tarifs suite au résultat de l'accord-cadre, soit + 47 000€ sur le montant annuel de BP à BP.
- La répercussion des hausses sur l'électricité. Une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € a été prévue dans la construction du budget primitif

Ces dépenses, liées aux décisions de la nouvelle équipe municipale et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité ont été pondérées dans la construction du projet du BP 2022, en vue de rester dans un contrôle de la demande d'inscription de crédits.

Ainsi globalement pour 2022, le projet de chapitre 011 s'élève à 2 020 000 € soit une variation de BP 2021 à BP 2022 de + 14,41 %.

Sans les crédits inscrits en 2022 pour le sinistre du 14/09/2021 la variation s'élèverait à 4,78%

*

Chapitre 012 – Charges de personnel BP 2021 = 3 480 000 € - BP 2022 = 3 586 000 €

Le chapitre 012 qui s'élevait à 3 480 000 € en 2021 est porté à **3 586 000 €** en 2022 (**environ +3,05 %**).

Les prévisions des charges de Personnel 2022 prennent en compte :

✕ la rémunération du personnel en place

✕ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis en retraite fin 2021 et la prise en compte des départs annoncés pour 2022

✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,

✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...) ;

✕ les charges liées à des décisions gouvernementales :

- Augmentation du SMIC au 1^{er}/10/2021,
- Revalorisation ciblée des catégorie C,
- Mesure « indemnité inflation » en faveur des personnes qui ont une rémunération inférieure à 2 000 € Net,
- Evolution de cotisations patronales...

✕ Elections présidentielles 10/4/2022 et 24/4/2022 et Législatives : 12 et 19 juin 2022

✕ L'évolution de l'enveloppe du RIFSEEP en lien avec le respect des 1607 heures à partir du 1^{er} janvier 2022 et l'attribution d'augmentation pour tous un montant identique de 30 € brut par mois

✕ Actualités dans les services :

. Le recrutement d'un chargé de communication/collaborateur de cabinet – à temps plein

. Au service technique, le recrutement d'un technicien en CDD pour apporter une aide temporaire pour suivre notamment les conséquences des intempéries de septembre sur le patrimoine bâti selon les conditions de la délibération approuvée le 4 novembre 2021

014 – Atténuations de produits BP 2021 = 220 000 BP 2022 = 220 000

Ce chapitre retrace

1° les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 141 500 € en 2021). Dans le cadre de la préparation budgétaire, une prévision de 170 000 € a été inscrite.

2° Le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La DGF après avoir diminué tous les ans depuis 2014, est devenue depuis 2017 un prélèvement sur les produits de la fiscalité de la commune. Une prévision de 49 000 € a été inscrite pour l'année 2022

65 – Autres charges de gestion courante BP 2021 = 785 000 BP 2022 = 802 500

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Subventions aux associations : Pour 2022, l'étude des demandes de subvention a tenu compte :

- des actions réalisées par les associations en 2021
- des dossiers présentés
- des excédents constatés sur les comptes des associations
- du nombre d'adhérents, des actions proposées pour 2022

Une enveloppe globale de 138 000 € a été reconduite pour 2022.

CCAS : En 2022 la subvention de la commune pour l'équilibre du budget du CCAS s'élèvera à 82 000 €. La baisse des Excédents sur le budget du CCAS pour l'année 2021 conduit à un besoin de financement supérieur pour 2022.

Smeg30 : Il s'agit de la cotisation pour la participation au fonctionnement du syndicat Et de l'inscription de crédits pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécom pour une opération à programmer

SDIS : la contribution de la collectivité sera portée à 289 622,71 € soit + 2,20% par rapport à 2021.

Indemnités des Elus : l'enveloppe demeure stable soit environ 142 000 €.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts) BP 2021 = 234 000 BP 2022 = 210 000

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

Depuis le 1^{er}/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler ; elle sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2022
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 ans	800 566,92
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 ans	500 769,24
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 ans	2 520 031,08
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 ans	1 256 776,77
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 ans	1 669 230,76
				Total	6 747 374,77

L'annuité 2022 se décompose ainsi : intérêts 204 000 € + capital 658 000 € soit un total de 862 000 €

67 – charges exceptionnelles BP 2021 = 80 350 BP 2022 = 74 500

La commune peut être conduite à intervenir en cas de besoin en faveur du CCAS pour tempérer les problèmes de trésorerie.

Pour 2022, un crédit de 40 000 € a été prévu ; cette aide exceptionnelle pourra être versée partiellement ou en totalité en fonction du besoin. La ou les sommes versées au titre de la trésorerie feront l'objet d'un remboursement total, sur le même exercice comptable avant le 31 décembre (les crédits sont prévus au chapitre 77 des recettes de fonctionnement).

022- Dépenses imprévues en fonctionnement BP 2021 = 430 000 BP 2022 = 437 000

Cette prévision de dépenses au sein de la section de fonctionnement permettrait, si un besoin urgent se présentait, d'alimenter un compte sans réduire les dépenses des autres chapitres ou sans rechercher de nouvelles recettes.

023- Virement à la section d'investissement BP 2021 = 2 444 000 BP 2022 = 3 681 000

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

042 – Opérations d'ordre BP 2021 = 755 000 BP 2022 = 757 000

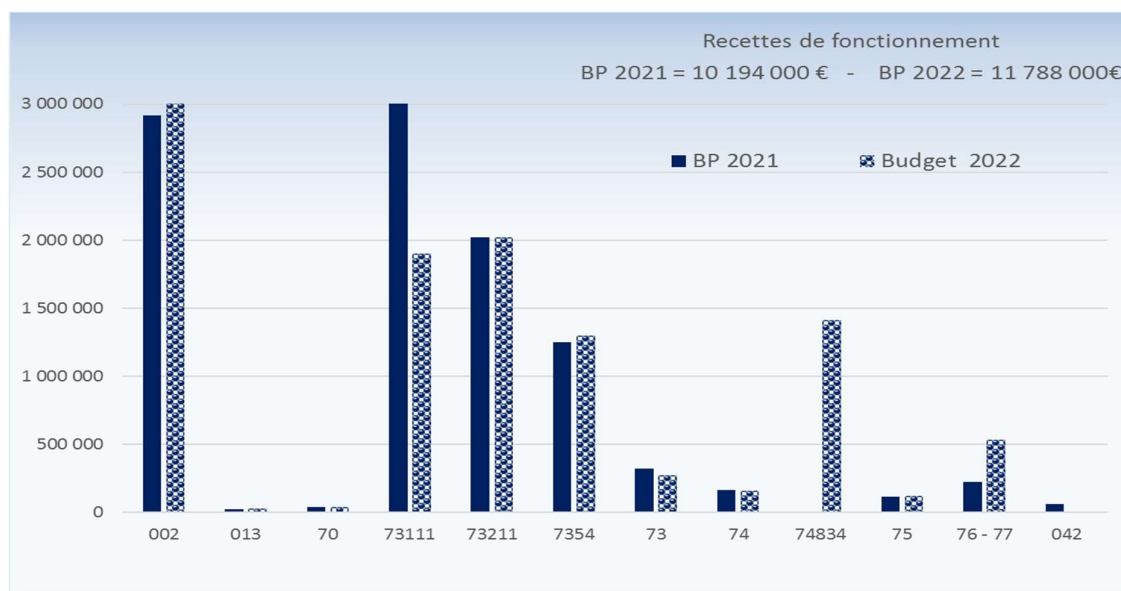
⌘ les écritures d'amortissements

⌘ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

	Recettes de fonctionnement	BP 2021	Budget 2022
002	002 excédent ordinaire reporté	2 918 810	3 992 588
013	013 atténuation de charges	26 000	27 725
70	70 ventes de produits, services	40 800	38 900
73111	73111 TH TFB TFNB	3 039 000	1 900 000
73211	7321 TP reversée par la Communauté	2 021 361	2 021 361
7354	7354 surtaxe minérale	1 250 000	1 300 000
73	73 autres impôts et taxes	324 100	273 144
74	74 dotations, subv., participations	166 000	158 938
74834	74834 Compensation exonération Taxes FB& FNB	5 000	1 415 000
75	75 autres produits de gestion courantes	117 000	120 000
76 - 77	76 produits financiers et 77 produits exceptionnels	224 429	533 644
042	042 Opérations d'ordre	61 500	6 700
	Total recettes de fonctionnement	10 194 000	11 788 000



002 – Reprise de l'excédent de l'année n-1 **BP 2021 = 2 918 809,95** **BP 2022 = 3 992 587,92**

013 – Atténuations de charges **BP 2021 = 26 000** **BP 2022 = 27 725,49**

Sont encaissés sur ce chapitre :

- le retour des remboursements de maladie d'agents dans le cadre de la couverture d'assurance souscrite par la commune,
- la participation du SDIS dans le cadre des mises à disposition d'agent pompier volontaire,
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d'une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l'agent),

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses **BP 2021 = 40 800** **BP 2022 = 38 900**

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- locations des salles, prêts de matériels,
- adhésions à la bibliothèque, vente du livre de Vergèze et du carto guide
- concessions caveaux, columbarium, cavurnes....

La prévision 2022 reste prudente, au regard de la situation sanitaire qui pourrait imposer encore l'annulation de plusieurs manifestations.

73 – Impôts et taxes **BP 2021 = 6 634 461** **BP 2022 = 5 494 504,59**

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

A. L'attribution de compensation reversée par la Communauté de Commune Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) pour 2 021 361,96 € - Montant inchangé depuis 2013.

B. La surtaxe sur les eaux minérales :

Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze.

Depuis le 1^{er} juin 2016, un 1^{er} forage a été mis en production sur la commune d'Uchaud, qui perçoit depuis une part du produit de la surtaxe sur les eaux minérales (ce qui a entraîné une réduction de produit d'environ 20% à production égale).

En 2018, la société Nestlé Waters a exploité un 2^{ème} forage sur Uchaud depuis le 1^{er} avril 2018. (L'impact des 2 forages entraînent une réduction de - 37% sur les recettes à produit constant).

Un troisième forage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2020 qui a validé son exploitation. La mise en exploitation finale aura un impact de -50 % sur le produit initial de la surtaxe minérale (2015). Sans information précise de la Société Nestlé Waters Supply Sud, la commune a prévu une simulation avec une mise en exploitation au 1^{er} septembre 2022.

L'impact est intégré dans les prévisions et une recette de 1 300 000 € a été prévue pour l'année 2022.

C. Le produit de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti)

Les actualités financières lourdes des dernières années avaient conduit la commune en 2018 à décider une hausse de la fiscalité sur le taux du foncier bâti de 15 %, qui est passé ainsi de 19,94% à 22,93%. Depuis, les taux sont restés stables.

En 2021, avec la poursuite de la réforme fiscale, les communes sont compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti matérialisée par le cumul des taux de foncier bâti de la commune et du taux du département (24,65%) soit un taux pour 2021 de 47,58% (22,93%+24,65%)

A titre indicatif rappel de quelques chiffres pour comprendre le poids des lourdes actualités financières sur les sept années : 2014 à 2021

Perte de recettes	2014/2021
DGF	-2 776 000€
Surtaxe sur les eaux minérales	-4 900 000 €
Dépenses Supplémentaires	
FPIC	+1 022 281 €
Mise en accessibilité des bâtiments	+ 615 000 €
Impact de 2 prêts pour financer la sortie des 2 prêts toxiques (après déduction de l'aide de l'Etat)	+ 900 000 €
Impact des intempéries du 14 septembre 2021	+ 530 000 € ***

*** l'impact global des intempéries est évalué à ce jour à la somme de 3 200 000 €

Soit travaux de voirie 1 640 000 €

Travaux sur bâtiments et divers 1 560 000 €

est et sera répercuté sur les années 2021,2022 et 2023

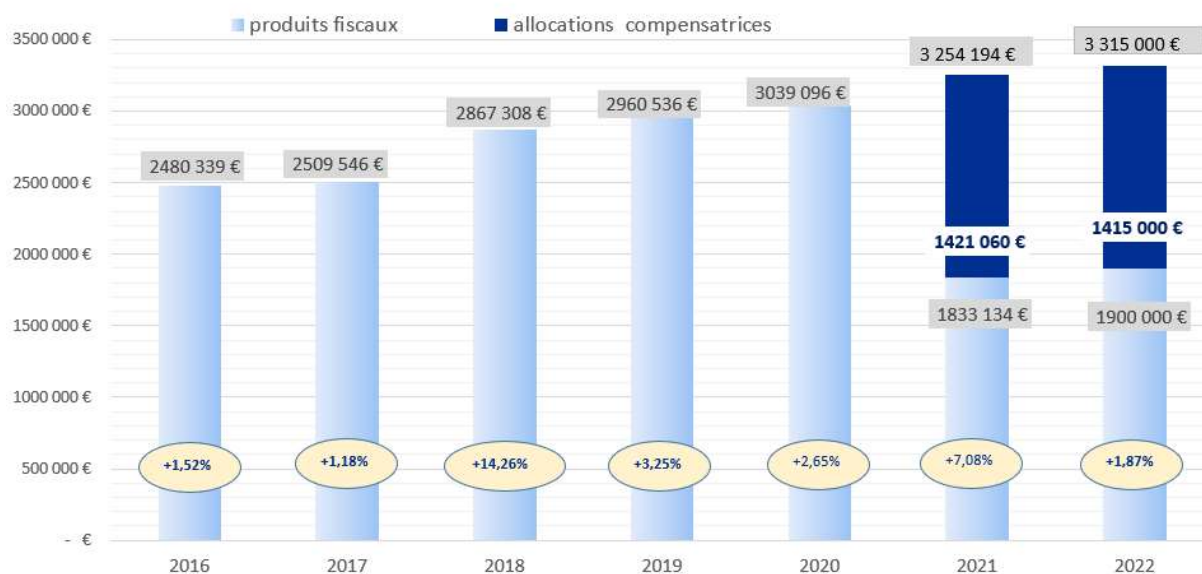
Un total de près de 10 743 000 € soit plus de 1 342 000 € par an que la collectivité a dû et doit encore prendre en compte dans l'élaboration de ses budgets.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taxes locales en 2022.

Pour rappel ci-dessous les taux moyens communaux 2020 nationaux et départemental

	Taux moyens communaux 2020 nationaux	Taux moyens communaux 2020 départemental	Taux communal 2021
Taxe Foncier Bâti (Taux communal + taux départemental)	46,27%	48,86%	22,93+24,65 = 47,58 %
Taxe Foncier non bâti	49,79 %	70,34%	54,81 %

un produit fiscal prévisionnel d'environ de **1 900 000 euros** (rappel : 1 930 224 euros perçus en 2021) est inscrit au budget primitif rappelant que les compensations liées aux taxes foncières sont reversées au chapitre 74 depuis 2021



	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021 : taux liés à la réforme	2022
Taxe habitation	8,61%	8,61%	8,61%	0,00%	0,00%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	22,93%	22,93%	47,58%	47,58%***
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

*** ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

D. Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations

BP 2021 = 171 000

BP 2022 = 1 573 938

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes : la Dotation de Solidarité Rurale, les compensations de l'Etat sur les exonérations, le FCTVA sur le fonctionnement, la participation de l'Etat au fonctionnement de France Services (après labellisation de la MSAP) ...

A souligner en 2021, la compensation des pertes de contributions directes est versée sur le compte 74834 au détriment du 73111.

75 – Produits de gestion courante

BP 2021 = 117 000

BP 2022 = 120 000

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, administrations, et un petit nombre de logements loués à des agents, des professeurs des écoles.

Le produit global des locations est d'environ 99 000 €/an.

Sur ce chapitre sont également encaissés les droits d'entrées de spectacles produits par la Commune, les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal, la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine

76 - 77 – Produits financiers et exceptionnels

BP 2021 = 224 429,05

BP 2022 = 533 644

Sur le chapitre des produits financiers, la commune encaissera le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques pour un montant de 183 644 €.

Cette année 2022 enregistre le remboursement estimé des assurances pour les inondations du 14 septembre à hauteur de 310 000€

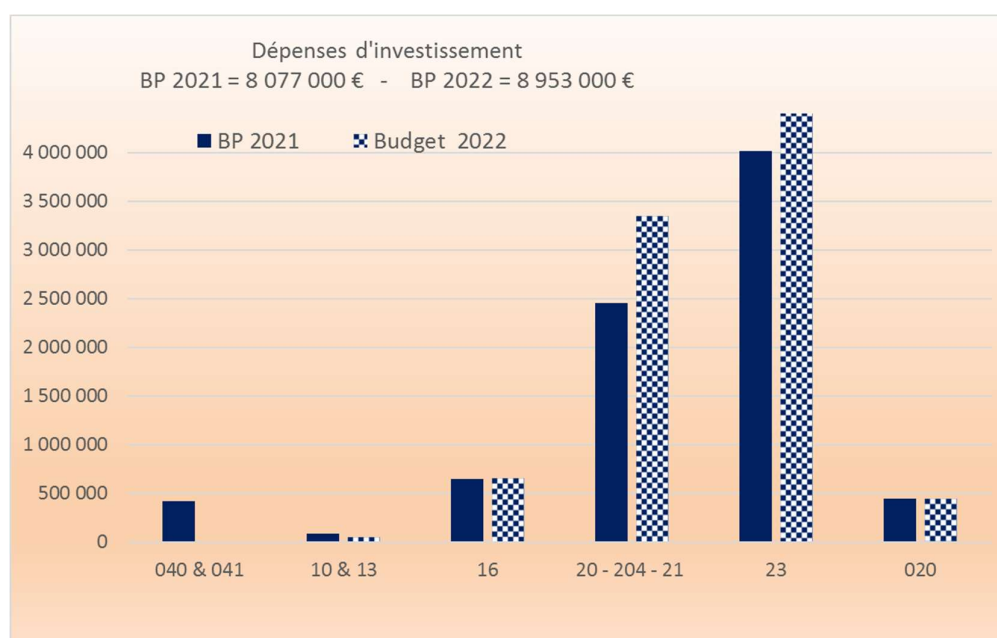
042– Opérations d'ordre**BP 2021 = 61 500****BP 2022 = 6 700**

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public

*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

	Dépenses d'investissement	BP 2021	Budget 2022
040 & 041	040 & 041 Opérations d'ordre et patrimoniales	418 500	6 700
10 & 13	taxe d'aménagement et reversement participation	90 000	50 000
16	16 emprunts et dettes	647 500	661 000
20 - 204 - 21	20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipements versées, 21 immobilisations corporelles	2 457 000	3 352 716
23	23 immobilisations en cours	4 014 000	4 432 584
020	020 dépenses imprévues	450 000	450 000
	Total des dépenses d'investissement	8 077 000	8 953 000

**041-Opérations patrimoniales****BP 2021 = 357 000****BP 2022 = 0****040 – Opérations d'ordre****BP 2021 = 61 500****BP 2022 = 6 700**

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public.

10 – taxe d'aménagement**BP 2021 = 90 000****BP 2022 = 50 000**

La commune reverse à la CCRVV la taxe d'aménagement liée à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette**BP 2021 = 647 500****BP 2022 = 661 000**

de la commune (partie capital)

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 / 21 /travaux

BP 2021 = 2 457 000

BP 2021 = 3 352 716

23 immobilisations en cours

BP 2021 = 4 014 000

BP 2021 = 4 432 584

Articles retraçant les dépenses d'investissement programmées par la commune pour l'année 2022 notamment les travaux de voirie importants liés aux inondations de septembre 2021 et la finalisation des opérations engagées mais non achevées sur 2021.

A - Reprise des RAR (restes à réaliser)

Les RAR s'élèvent à	296 302,83 €
pour permettre le paiement des opérations engagées en 2021 et notamment :	
✕ la finalisation des études en cours pour un montant total de	97 361,12 €
- La révision générale du Plu	
- L'étude urbaine sur la revitalisation du centre-ville	
- l'étude de faisabilité d'aménagement des lacs	
- la réalisation d'un diagnostic eaux pluviales	
✕ divers achats de mobilier, matériel	19 316,78 €
✕ des travaux sur des bâtiments publics (hôtel de ville, école, gymnase1...)	89 677,09 €
(hôtel de ville : automate gestion bât. Porte d'entrée – chaudière, Alarme école primaire, Gymnase I Solde du sole souple, CTM porte Hangar....)	
✕ la finalisation d'opération de voiries et notamment l'opération Nîmes/Mimosas/Victor Hugo	89 947,84 €

B - Principaux projets inscrits au Programme d'investissements 2022 (crédits nouveaux)

✕ La prise en compte des intempéries du 14 septembre Avec la réparation et la remise en état des bâtiments, espaces publics Le rachat des matériels sportifs détruits et la construction d'un programme de rénovation des voiries étalé sur 3 ans	550 000 € 130 000 € 800 000 €
✕ L'amélioration des moyens et outils du plan communal de sauvegarde avec la mise en protection et sécurisation de bâtiments et espaces publics situés en zone sensible et l'achat de matériel de sécurité batardeaux-radios-groupe électrogène fixe-barrières rue du rhôny{	97 000 €
✕ La mise en place de nouveaux moyens pour assurer la mission de « propreté » de la commune : balayeuse et mobilier urbain Balayeuse – poubelles-bornes escamotables	213 000 €
✕ la poursuite des réflexions pour aider aux prises de décisions La finalisation de l'étude des lacs (2ème phase) Le lancement d'une étude de faisabilité sur certains équipements sportifs Le lancement d'une consultation pour l'aménagement de la place de La république, sur la base de l'étude de revitalisation du centre-ville	39 000 €
✕ des travaux de voirie et d'éclairage public et principalement La rue des Romarins et partie haute du chemin de Nîmes Clôtures - avenue de Camargue – bateaux - Eclairage Public (G3) – rue des Romarins & partie haute Chemin de Nîmes	403 000 €
✕ le maintien de l'existant en assurant les travaux de rénovation nécessaires au bon usage des bâtiments, en mettant un accès sur les travaux pouvant générer des économies d'énergie et sur les travaux de mise en sécurité Alarme école primaire-portes coupes feu école maternelle –Aménagement des Halles-arènes agrandissement Tribune-régul chaudières sur plusieurs bâtiments – enseigne les halles – croix Saint André école primaire- Détecteur fumée dans locaux technique...	71 000 €

α l'aménagement du cimetière avec la création d'une extension qui sera réalisée sur deux années	30 000 €
α un programme de rénovation du mobilier urbain	
Le déploiement de nouveau outils pour la communication, l'information (panneaux d'affichage, support pour les affiches ...)	70 000 €
L'amélioration de la signalétique urbaine sur la base des résultats de l'étude urbaine	
Nouveaux Panneaux d'affichage dans la ville (affiches ...) – panneau d'affiche numérique légal et un nouveau panneau de communication numérique	
α outils informatiques : matériel et logiciel	12 000 €
α divers matériel/mobilier	24 500 €
α une enveloppe pour réaliser des opérations de transaction immobilière sur terrain ou propriété bâtie	35 000 €

L'ensemble des travaux d'investissement s'élève à
2 473 922 € à ajouter au montant de 296 302,83 € de restes à réaliser soit 2 770 224,83 €

020- Dépenses imprévues en investissement BP 2021 = 450 000 BP 2022 = 450 000

Cette prévision de dépenses au sein de la section d'investissement permettrait, si un besoin urgent se présentait, d'alimenter un compte sans réduire les dépenses des autres chapitres ou sans rechercher de nouvelles recettes.

*

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

	Recettes d'investissement	BP 2021	Budget 2022
001	001 excédent n-1 reporté	2 570 937	3 555 791
021	virement de la section de fonctionnement	2 478 000	3 681 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000	15 000
040 & 041	040 & 041 opérations d'ordre et patrimoniales	730 000	757 000
10	10 dotations et fonds divers et réserves	479 989	540 109
1068	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 150 000	
13	13 subventions d'investissement	458 699	398 800
204-23-27	204 suventions d'équipement versées - 21 cession - 23 cautionnement - 27 autres immo financières	30 374	5 300
	Total des recettes d'investissement	7 928 000	8 953 000

